

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 17 novembre 2022 à 18h30, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim, Madame Jacinthe Murphy est également présente.

---

#### **2022-11-17-254**

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet  
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

QUE l'assemblée soit ouverte à 18h30. Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

#### **2022-11-17-255**

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet  
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Correspondance Dunton Rainville, avocats et notaires; ®
4. Offre d'emploi urbanisme; **(annulé)**®
5. Fermeture de l'assemblée. ®

ADOPTÉE

#### **2022-11-17-256**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

#### **CORRESPONDANCE DUNTON RAINVILLE, AVOCATS ET NOTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une lettre de Dunton Rainville nous informant d'une mise en garde pour un congédiement déguisé et qu'une plainte sera déposée au Tribunal administratif du travail si nous ne donnons pas de réponse avant le 18 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire trésorière adjointe allègue être la directrice générale adjointe de la municipalité depuis plusieurs mois à titre intérimaire et qu'un nouvel affichage a été effectué en juillet 2022 afin d'engager une nouvelle directrice générale adjointe;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire trésorière adjointe n'a jamais soumis sa candidature pour le poste de la directrice générale adjointe;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire trésorière adjointe n'a nullement été congédiée et que l'absence de celle-ci depuis le 14 novembre 2022 n'est pas justifiée;

**POUR CES MOTIFS**, les avocats de la municipalité ont fait parvenir une correspondance à la secrétaire trésorière adjointe qu'elle devait être à son poste le 16 novembre 2022, à défaut, la municipalité considérera qu'elle a abandonné son emploi et fermera son dossier.  
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2022-11-17-257**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Que l'assemblée soit levée à 19h10.  
ADOPTÉE

---

Pierre Poirier, Maire

---

Jacinthe Murphy,  
Directrice générale par intérim